

# Demande d'autorisation de manifestation

Formulaire à déposer au moins 3 mois avant la date prévisionnelle de la manifestation (sauf cas n° 1 et 3), la date de dépôt en Mairie faisant foi. Seules les demandes écrites seront prises en compte.

DEMANDEUR

Nom de la structure : .....

Association  Société  Mairie  Autre (préciser) : .....

Adresse du siège social : .....

Nom de l'organisateur : ..... Fonction : .....

Téléphone : ..... E-mail : .....

MANIFESTATION

Intitulé de la manifestation : .....

Type de manifestation (loto, spectacle, exposition...) : .....

Lieu(x) : ..... Date(s) : .....

Entrée :  payante  gratuite

Période complète d'occupation du lieu (y compris jours de montage et démontage) :

du (date) ..... (heure) ..... au (date) ..... (heure) .....

Horaires de la manifestation : .....

Je soussigné(e), auteur de la présente demande : .....

- certifie exacts les renseignements qui y sont contenus,

A Saint-Lys, le ..... Signature .....

## CADRE RÉSERVÉ À LA COMMUNE

Manifestation autorisée

Manifestation refusée

Motif du refus : .....

A Saint-Lys, le .....

**Monique D'Oliveira**

Adjointe déléguée à la vie associative  
et à l'animation de la Ville

# Procédure

## CAS n°1 besoin d'aide de la ville (couleur orange et/ou rose du DT)



Réaliser une DAM au moins 2 mois  
avant le début de la manifestation



Réponse apportée par la mairie au  
plus tard 10 jours après



Réaliser un dossier technique (DT)  
au moins 1 mois avant le début  
de la manifestation



Réponse apportée par la mairie au  
plus tard 15 jours après

## CAS n°2 besoin d'aide de la ville (tous les autres cas)



Réaliser une DAM au moins 3 mois  
avant le début de la manifestation



Réponse apportée par la mairie au  
plus tard 10 jours après



Réaliser un dossier technique (DT)  
au moins 2 mois avant le début  
de la manifestation



Réponse apportée par la mairie au  
plus tard 1 mois après

## CAS n°3 pas besoin d'aide de la ville



Réaliser une demande d'autorisation  
de manifestation (DAM) au moins 1  
mois avant le début de la manifestation



Réponse apportée par la mairie au  
plus tard 10 jours après